Assemblée communale no 5
de la commune de Bas-Intyamon

du 27 novembre 2018 de 20.00 h. à 22.35 h.
à la salle communale, ancienne école de Villars-sous-Mont

Présidence :	Monsieur Claudio Derada, Syndic
Convocations :	Feuille officielle du canton de Fribourg no 46 du 16 novembre 2018 Affichage aux piliers publics Chroniques de Bas-Intyamon no 101 Convocation à tous les ménages
Electeurs inscrits :	**1020**
Citoyens présents :	**72 citoyens actifs à l'ouverture de la séance, puis 73 citoyens actifs depuis 20.20 h.**
Scrutateurs :	MM. Philippe Thorin et Pierre-Alain Conus
Preneur du PV:	Mme Erika Dupont Secrétaire communale

M. le Syndic ouvre cette 5ème assemblée de législature ; il précise que Mmes Erika Dupont et Carole Pasquier respectivement Secrétaire et Caissière, ainsi que M. Sandy Bapst collaborateur administratif, n'ont pas le droit de vote dans la commune. Il présente également Mme Prisca Rauber Journaliste à la Gruyère, M. Sanchez Journaliste à la Liberté, et Mme Jorry Doumy, qui habite Enney et M. Jean-François Moullet Architecte.
Il encourage à bien lever le bulletin lors du vote à mains levées et il demande aux scrutateurs de compter les citoyens qui sont placés dans leurs rangées ; les scrutateurs communiquent à chaque demande (oui, non, abstention) le nombre de votants, lequel correspond aux personnes présentes.

Il rappelle que si quelqu'un souhaite voter à bulletin secret, il doit le demander et la demande doit être approuvée par le cinquième des citoyens actifs présents, selon l'art. 18 al. 2 de la Loi sur les communes.
Il demande aussi aux intervenants d'annoncer leur nom et prénom.

M. le Syndic donne ensuite lecture du tractanda de l'assemblée, lequel a été publié dans la convocation à tous les ménages.

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 mai 2018 (il ne sera pas lu)

2. Budgets 2019 (ils ne seront pas lus)

   2.1 de fonctionnement

   2.2 des investissements :
   - 2.2.1 Crédit complémentaire pavillon scolaire – Estavannens
   - 2.2.2 Radars pédagogiques
   - 2.2.3 Etude du réseau routier communal
   - 2.2.4 2 Molocks à Villars-sous-Mont
   - 2.2.5 Etude de mesures de protection – le Dah – Estavannens
   - 2.2.6 Etude de mesures de protection – le Bry – Enney
   - 2.2.7 Caisson du Rio d'Afflon – Enney
   - 2.2.8 Curage du ruisseau des Comballes – Estavannens
   - 2.2.9 Trop-plein Les Liapalès
   - 2.2.10 Protection des crues Estavannens
   - 2.2.11 Réfection canalisations trop plein captages – Les Liapalès – Enney
   - 2.2.12 Auberge de la Couronne – crédit complémentaire
   - 2.2.13 Auberge de la Couronne – mobilier
   - 2.2.14 Chalet la Méjon – Enney
   - 2.2.15 Chalet le Fragnolet – Enney
   - 2.2.16 Chalet les Esserts d'Amont - Enney

   2.3 Rapport de la Commission financière

   2.4 Vote des budgets de fonctionnement et des investissements

3. Présentation de la planification financière 2019 – 2023

4. Règlement scolaire – approbation (ne sera pas lu)

5. Statuts de l'association du réseau santé et social de la Gruyère– approbation (ne seront pas lus)

6. Divers

1. Lecture du procès-verbal no 4 de l'assemblée du 15 mai 2018

Le procès-verbal susmentionné a été mis à disposition au Secrétariat communal et publié sur le site internet. Il n'en est pas donné lecture.

M. Jean-Joseph Thédy revient sur une question qu'il a posée lors de la dernière assemblée, dans les divers, et qui n'a pas été reportée au PV. Il souhaitait savoir si la commune avait demandé une compensation financière à l'entreprise R. Morand et Fils SA car celle-ci a bénéficié d'une dérogation pour construire à distance restreinte de la forêt ; cette entreprise avait négocié un prix inférieur pour la bande inconstructible le long de la forêt justement.
M. Olivier Pharisa prend acte de sa question et il lui sera donné réponse rapidement.

Personne ne souhaitant s'exprimer sur ce procès-verbal**, M. le Syndic** pose alors la question suivante :

« Celles et ceux qui acceptent l'approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 15 mai 2018 sont priées de le faire en levant leur bulletin. »

Résultat : 72 oui 0 non 0 abstention

2. Budget 2019

2.2.1 Budget de fonctionnement

Mme Carole Pasquier rappelle les totaux du budget de fonctionnement, soit

Au total des charges	CHF	7'659'838.00
Au total des produits	CHF	7'564'378.00
Excédent de charges	CHF	95'460.00

Elle détaille le fonctionnement du ménage communal par la projection de graphiques :

Répartition des charges par dicastère après déduction des produits

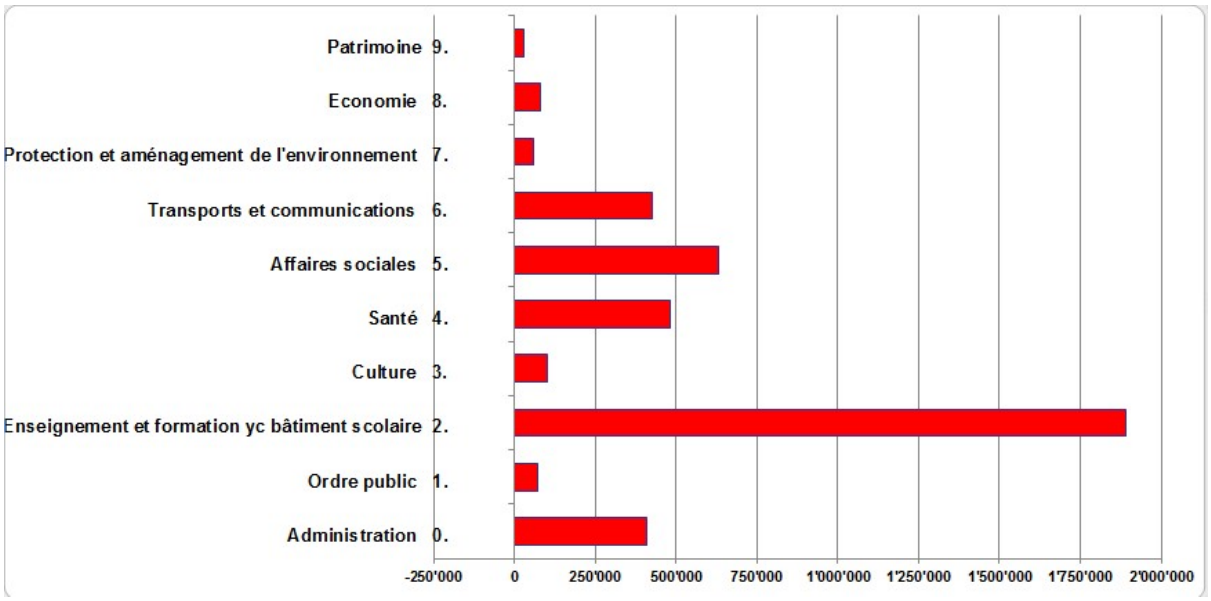

Enseignement et formation – charges liées

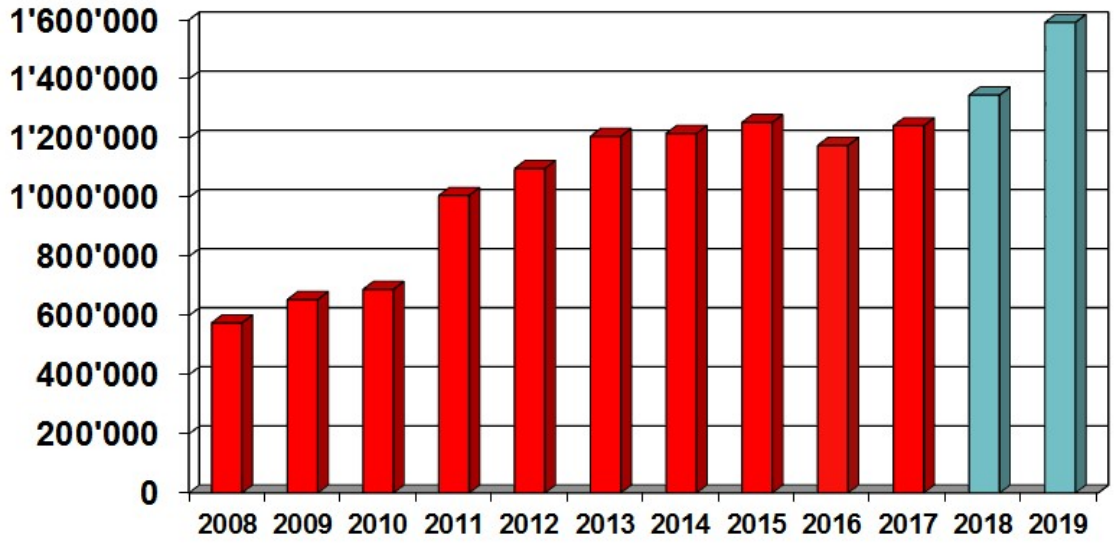

+ Fr. 267'918.00 (+21.57 %) par rapport aux comptes 2017
+ Fr. 163'870.00 (+ 12.18 s%) par rapport au budget 2018

Enseignement et formation

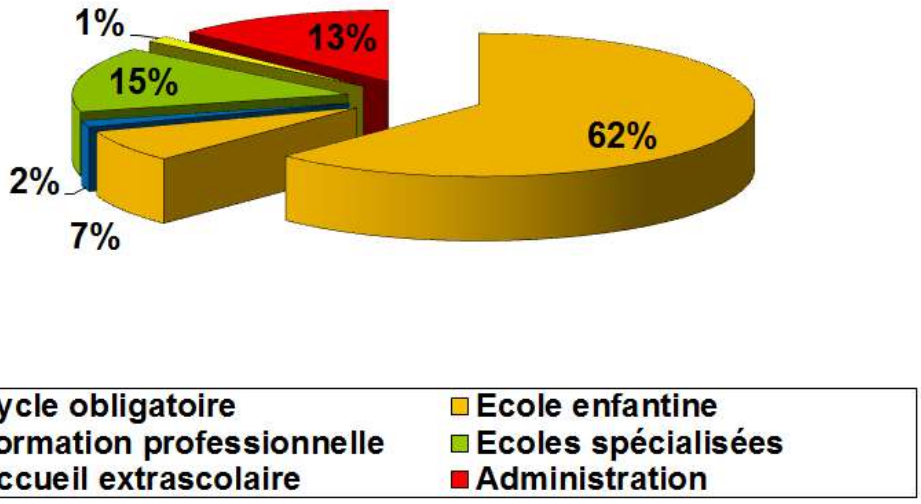

Santé

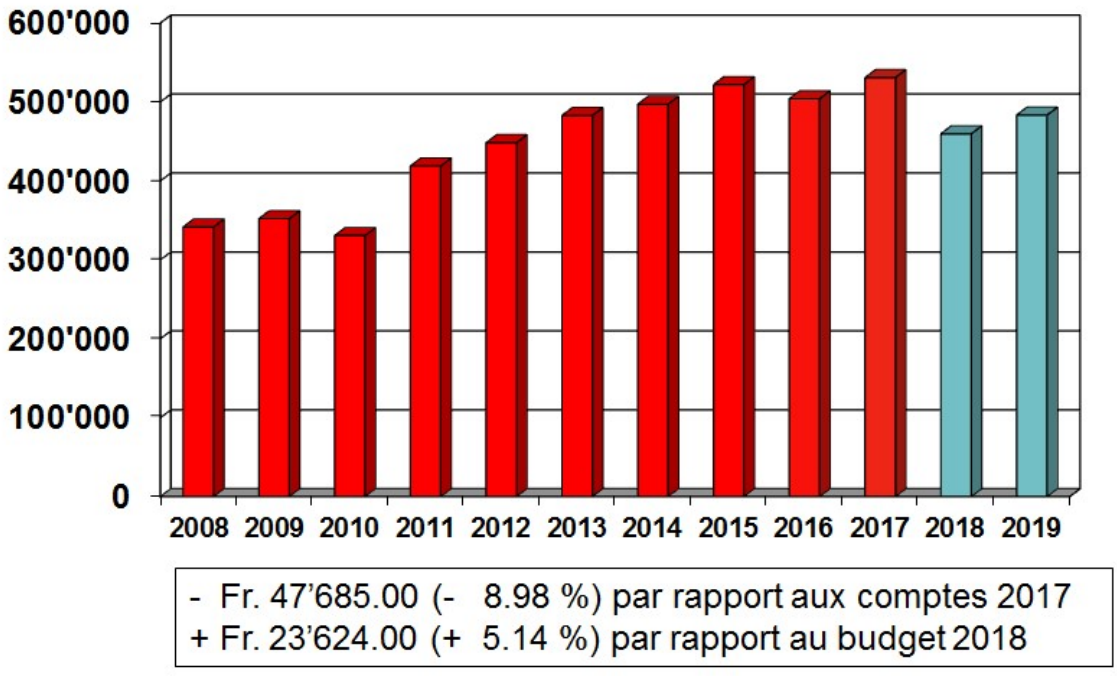

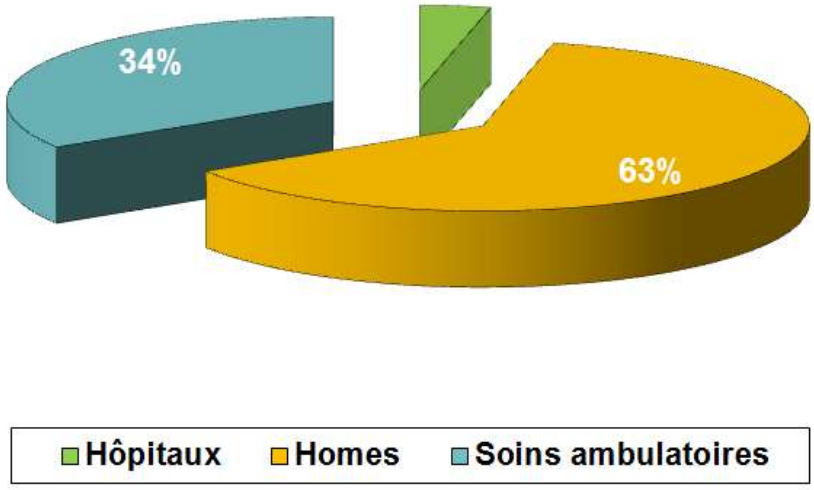

Affaires sociales et tutelles

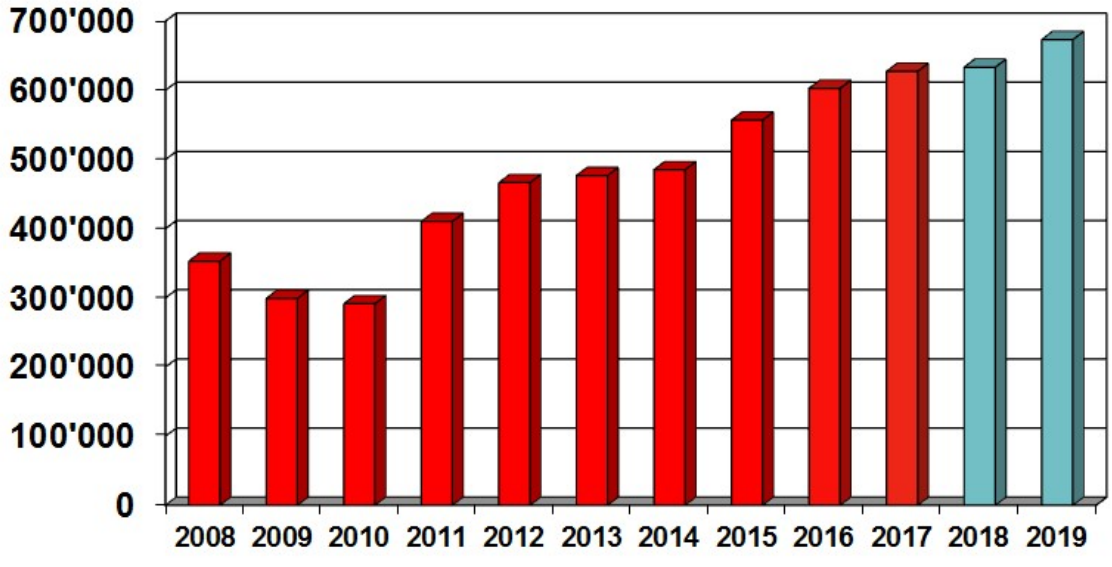

+ Fr. 45'769.00 (+ 7.29 %) par rapport aux comptes 2017
+ Fr. 39'164.00 (+ 6.31 %) par rapport au budget 2018

Evolution des charges liées

	Budget 2019	Augmentation par rapport au budget 2018		Augmentation par rapport aux comptes 2017	
Cantonales	1'476'267.00	+ 59'421.00	+ 4.1939 %	+ 105'908.00	+ 7.7285 %
Régionales	1'510'369.00	+ 213'751.00	+ 16.4853%	- 779.63	- 0.0516%
Autres contributions	152'130.00	+ 10'836.00	+ 8.6692%	-62'470.36	- 29.1101%
Totaux		**+ 61'853.00**		**+ 22'802.49**	

Environnement

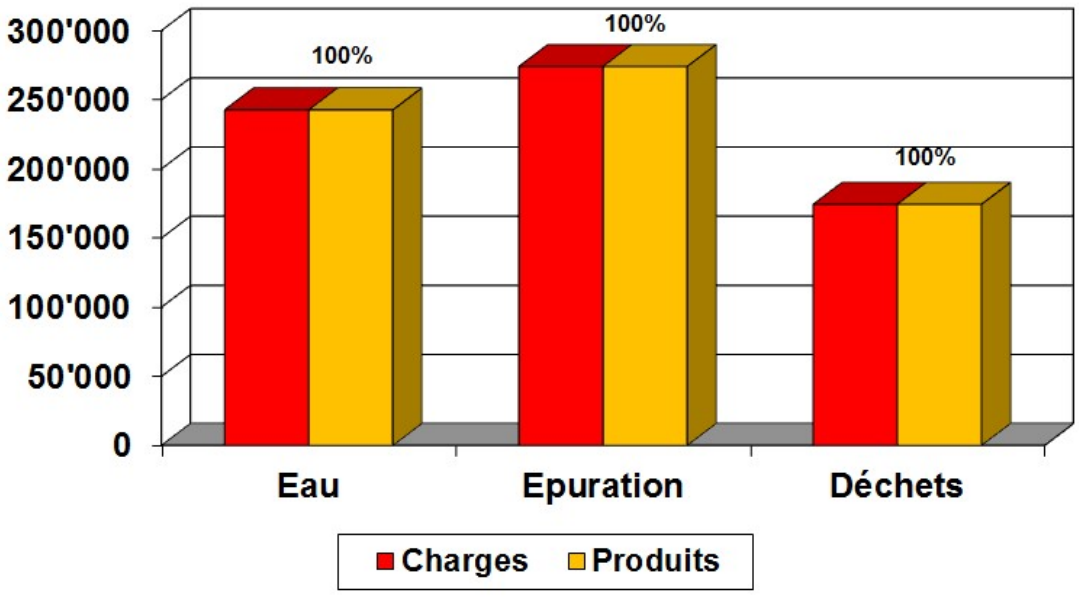

Impôts ordinaires – personnes physiques

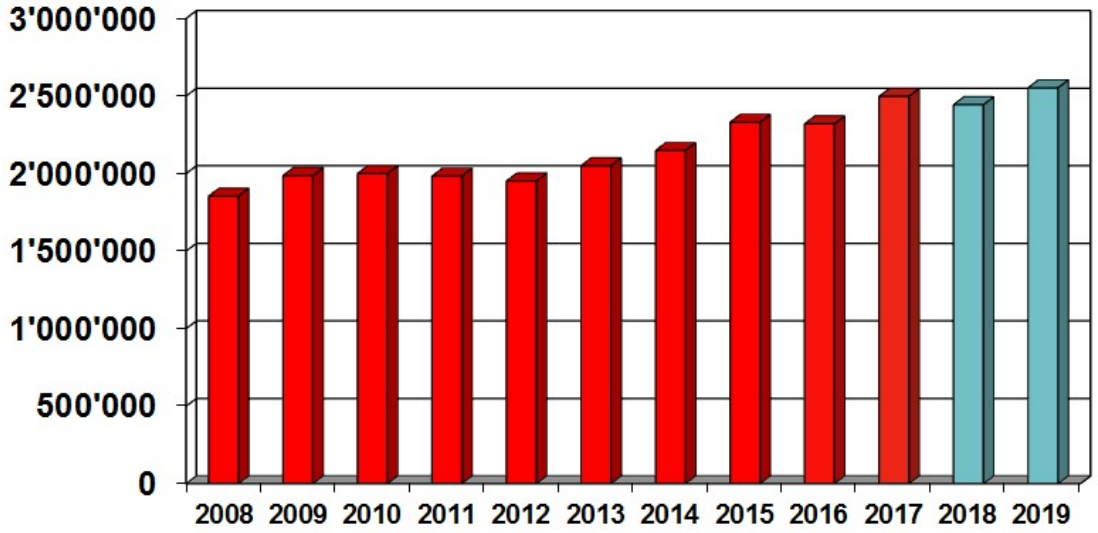

Impôts ordinaires – personnes morales

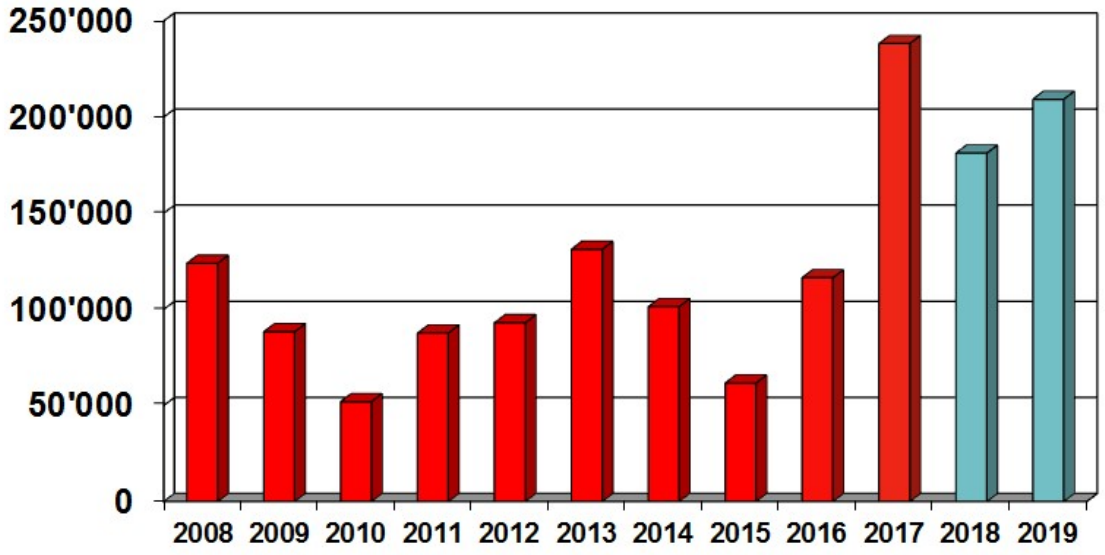

Contribution immobilière

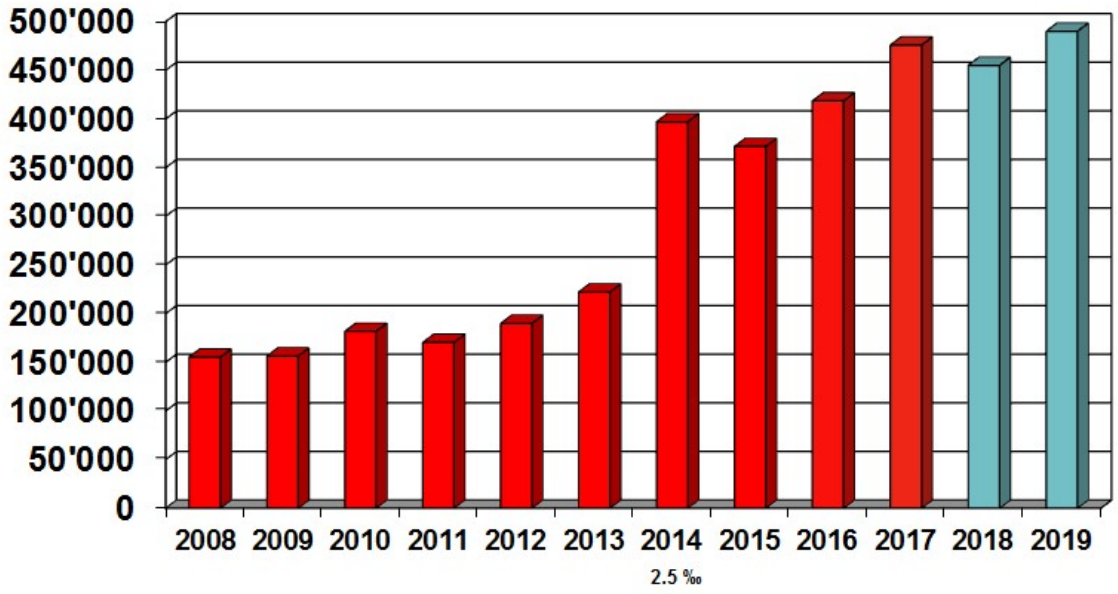

Impôts sur les véhicules

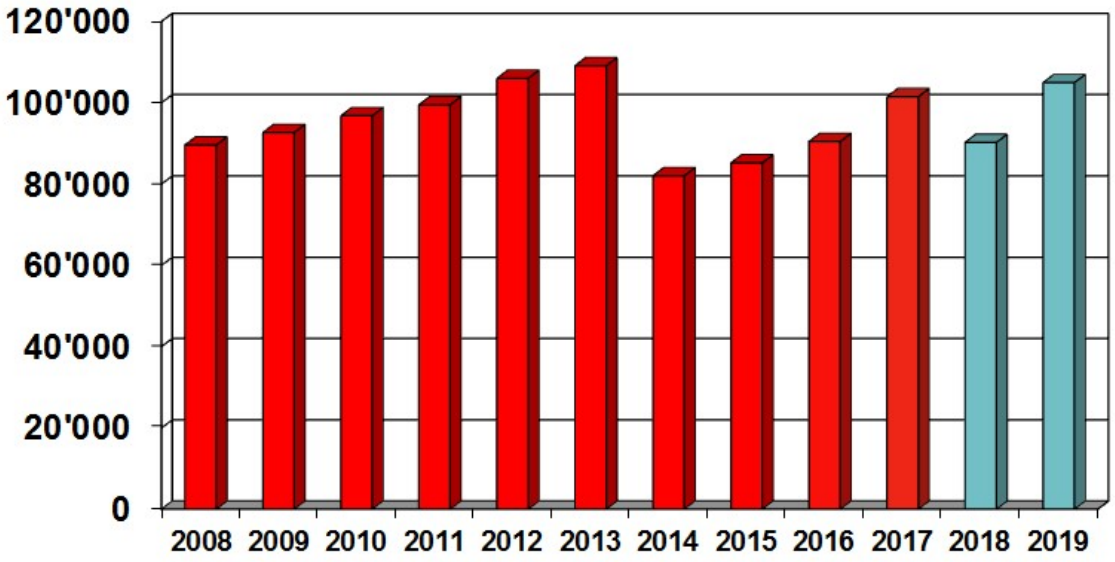

Recettes fiscales

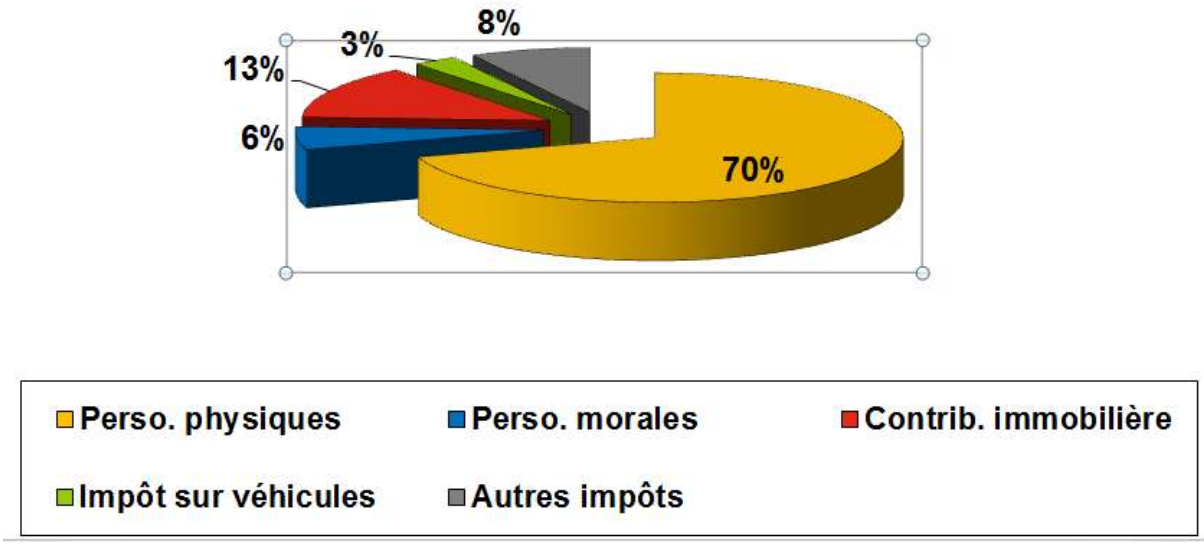

Intérêts des dettes

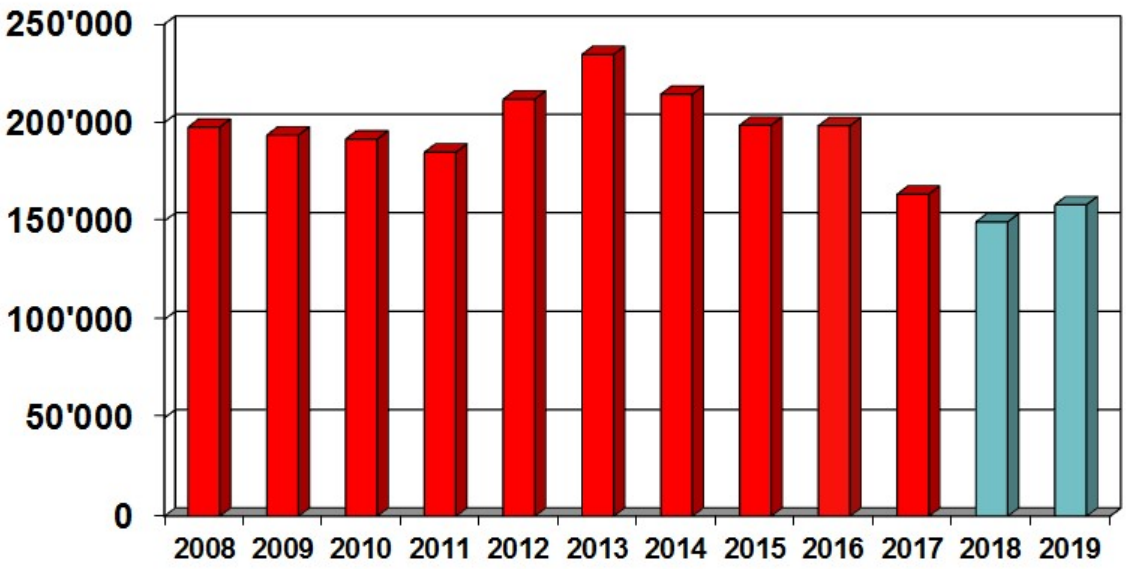

Amortissements obligatoires

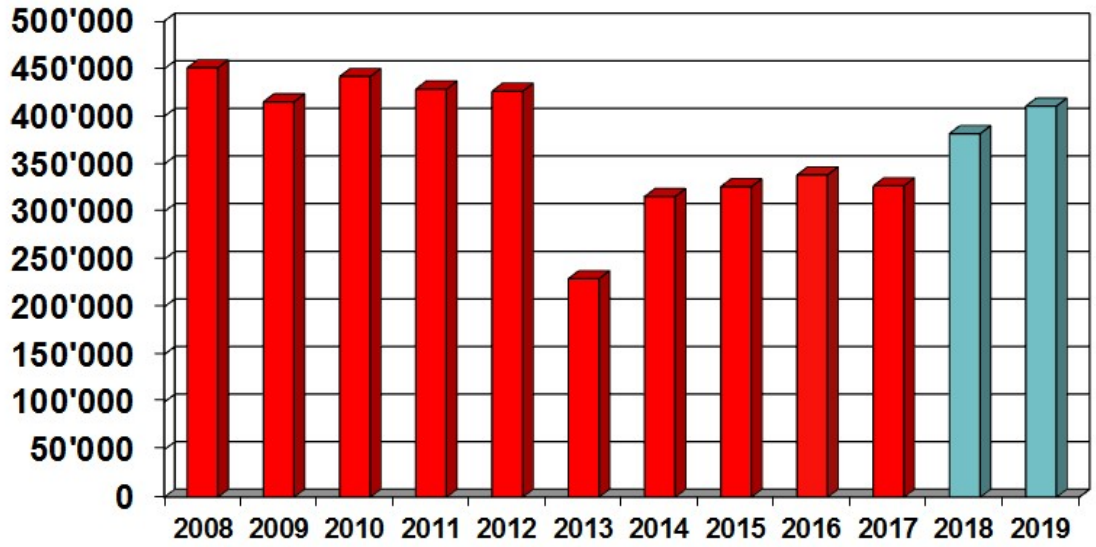

2.2 Budget des investissements

2.2.1 Crédit complémentaire – pavillon scolaire – Estavannens

Mme Anne-Marie Seydoux revient sur la demande de crédit votée par l'assemblée communale en mai 2018. Un montant de CHF 60'000.00 a été accepté par les citoyens pour installer un pavillon scolaire sur le site d'Estavannens. Cette demande était urgente et l'estimation des coûts a été difficile.

L'installation de ce pavillon a engendré des coûts :

- De transport du pavillon
- D'architecte pour la demande de permis de construire
- D'aménagements extérieurs divers

But de la dépense : crédit complémentaire pour l'installation d'un pavillon scolaire à Estavannens

Montant	CHF	15'000.00

Financement : liquidités

Rapport de la Commission financière :

M. Jean-Marc Wicki s'exprime ainsi :
Des explications ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit complémentaire de CHF 15'000.00 pour l'installation de ce pavillon scolaire.
La Commission financière a pris connaissance des détails de la charge financière et elle donne un préavis favorable à cette demande de crédit complémentaire ; elle recommande à l'assemblée communale de l'approuver.

La parole n'étant pas demandée, ***M. le Syndic*** pose la question suivante :
Celles et ceux qui acceptent le crédit complémentaire de CHF 15'000.00, avec les charges financières qui ont été présentées, pour l'installation d'un pavillon scolaire à Estavannens le font en levant leur bulletin.

Résultat :	73 oui	0 non	0 abstention

2.2.2 Radars pédagogiques

M. Charles Rime soumet à l'assemblée un crédit pour l'acquisition de 4 radars pédagogiques fixes ; ceux-ci seront installés à Enney et Villars-sous-Mont.

But de la dépense : acquisition de 4 radars pédagogiques

Montant	CHF	21'500.00

Financement : liquidités

Rapport de la Commission financière :

M. Jean-Marc Wicki s'exprime ainsi :
Des explications ont été données par le Conseil communal concernant le crédit de CHF 21'500.00 pour l'acquisition de 4 radars pédagogiques. La Commission financière a pris connaissance des détails de la charge financière et elle donne un préavis favorable à cette demande de crédit complémentaire ; elle recommande à l'assemblée communale de l'approuver.

M. Christophe Gremion relève qu'il y en a déjà 2 ; pourquoi en acheter encore 4 ?

M. Charles Rime explique que ceux que nous avons déjà en service sont mobiles. Ils seront déplacés et utilisés pour Estavannens, ou pour des quartiers précis.

La parole n'étant pas demandée, ***M. le Syndic*** pose la question suivante :
Celles et ceux qui acceptent le crédit complémentaire de CHF 21'500.00 avec les charges financières qui ont été présentées, pour l'acquisition de 4 radars pédagogiques le font en levant leur bulletin.

Résultat : 72 oui 0 non 1 abstention

2.2.3 Etude du réseau routier communal

M. Charles Rime sollicite un crédit d'investissement pour la réalisation d'un inventaire du réseau routier communal. Il s'agit de pouvoir disposer d'un bilan des routes afin de planifier leur rénovation dans le futur.

But de la dépense : étude du réseau routier communal

Montant CHF 16'800.00

Financement : liquidités

M. Jean-Marc Wicki s'exprime ainsi :
Des explications ont été données par le Conseil communal concernant le crédit de CHF 16'800.00 pour la réalisation d'un inventaire du réseau routier communal. La Commission financière a pris connaissance des détails de la charge financière et elle donne un préavis favorable à cette demande de crédit complémentaire ; elle recommande à l'assemblée communale de l'approuver.

La parole n'étant plus demandée, ***M. le Syndic*** pose la question suivante :

Celles et ceux qui acceptent le crédit de CHF 16'800.00, avec les charges financières qui ont été présentées, pour l'étude du réseau routier communal, le font en levant leur bulletin.

Résultat : 73 oui 0 non 0 abstention

2.2.4 2 molocks à Villars-sous-Mont

M. Charles Rime soumet une demande de crédit pour équiper le quartier de la Farvadze à Villars-sous-Mont de 2 récepteurs à ordures ménagères type molocks 5000.

M. Marc Henri Favre demande si les autres points de collectes sont maintenus.

M. Charles Rime répond que oui.

But de la dépense : installation de 2 récepteurs à ordures ménagères type molocks à Villars-sous-Mont

Montant	CHF	27'833.00

Financement : liquidités

M. Jean-Marc Wicki s'exprime ainsi :
Des explications ont été données par le Conseil communal concernant le crédit de CHF 27'833.00 pour la pose de deux récepteurs à ordures ménagères type molock à Villars-sous-Mont. La Commission financière a pris connaissance des détails de la charge financière et elle donne un préavis favorable à cette demande de crédit complémentaire ; elle recommande à l'assemblée communale de l'approuver.

La parole n'étant plus demandée, ***M. le Syndic*** pose la question suivante :

Celles et ceux qui acceptent le crédit de CHF 27'833.00, avec les charges financières qui ont été présentées, pour l'étude du réseau routier communal, le font en levant leur bulletin.

Résultat :	73 oui	0 non	0 abstention

2.2.5 Le Dâh – étude de mesures de protection

M. Edgar Eggen explique que le service de l'environnement, section lacs et cours d'eaux revoit actuellement les cartes de danger naturels et plus particulièrement les cartes de crues et laves torrentielles.

Il s'agit de traiter la zone de dangers d'inondation et laves torrentielles pouvant toucher le village d'Estavannens-dessous.

Une vision locale a été effectuée en compagnie de M. Pugin dudit service. Cette vision locale confirme, en cas de très fortes pluies, le potentiel de débordement d'eau ou de lave torrentielle au niveau de la chapelle du Dâh, malgré la construction de barrages en béton et en bois qui ont notamment suivi les crues de 1968 et 1970.

Nous avons examiné en interne cette problématique et d'entente avec la section lacs et cours d'eau, nous donnerons mandat à un bureau d'ingénieurs pour établir un avant-projet de mesures de protection.

Les bureaux SD Ingénierie à Fribourg et Bulle et Geosud à Bulle ont été mandatés pour nous soumettre une offre d'étude.

But de la dépense : étude de mesures de protection du village d'Estavannens d'Enbas, construction d'une digue.

Le montant prévu pour cette étude d'avant-projet s'élève à Fr. 15'000.00

Montant	CHF	15'000.00
Subventions	CHF	10'050.00
Solde	CHF	4'950.00

Financement : liquidités

M. Jean-Marc Wicki s'exprime ainsi :
Des explications ont été données par le Conseil communal concernant le crédit de CHF 15'000.00 pour l'étude de mesures de protection du village d'Estavannens d'Enbas, construction d'une digue. La Commission financière a pris connaissance des détails de la charge financière et elle donne un préavis favorable à cette demande de crédit complémentaire ; elle recommande à l'assemblée communale de l'approuver.

La parole n'étant plus demandée, ***M. le Syndic*** pose la question suivante :

Celles et ceux qui acceptent le crédit de CHF 15'000.00, avec les charges financières qui ont été présentées, pour l'étude de mesures de protection du village d'Estavannens d'Enbas, le font en levant leur bulletin.

Résultat :	73 oui	0 non	0 abstention

2.2.6 Le Bry – étude de mesures de protection

M. Edgar Eggen revient sur la vision locale qui a eu lieu en présence de M. Pugin du SLCE, il subsiste un danger moyen d'inondation pour la ferme de la Boëna dans la carte établie par le bureau SD Ingénierie.

Moyennant un remodelage du terrain en amont, ce danger pourrait être écarté. Les travaux pourront être effectués par l'équipe communale.

Le SLCE a donc invité la commune à planifier ce remodelage afin d'adapter la carte de dangers naturels pour ce secteur.

Les bureaux SD Ingénierie à Fribourg et Bulle et Geosud à Bulle ont été mandatés pour nous soumettre une offre d'étude.

But de la dépense : étude de mesures de protection de la ferme à M. Philippe Gremion et Village d'Enney.

Le montant prévu pour cette étude d'avant-projet s'élève à Fr. 15'000.00

Montant	CHF	15'000.00
Subventions	CHF	10'050.00
Solde	CHF	4'950.00

Financement : liquidités

M. Jean-Marc Wicki s'exprime ainsi :
Des explications ont été données par le Conseil communal concernant le crédit de CHF 15'000.00 pour l'étude de mesures de protection de la ferme de M. Philippe Gremion et le village d'Enney. La Commission financière a pris connaissance des détails de la charge financière et elle donne un préavis favorable à cette demande de crédit complémentaire ; elle recommande à l'assemblée communale de l'approuver.

La parole n'étant plus demandée, ***M. le Syndic*** pose la question suivante :

Celles et ceux qui acceptent le crédit de CHF 15'000.00, avec les charges financières qui ont été présentées, pour l'étude de mesures de protection de la ferme de M. Philippe Gremion et du village d'Enney le font en levant leur bulletin.

Résultat : 73 oui 0 non 0 abstention

2.2.7 Rio d'Afflon – réalisation d'un caisson

M. Edgar Eggen explique que le caisson situé au Rio d'Afflon dans la région du Collioret est en piteux état et le chemin d'accès menace de s'effondrer.

Il est donc vraiment nécessaire de remédier à cet état de fait afin de sécuriser le chemin.

Ces travaux seront réalisés par l'équipe communale.

But de la dépense : reconstruction d'un caisson en bois en amont du Rio d'Afflon pour soutenir le chemin.

Montant	CHF	28'325.00
Subventions	CHF	18'978.00
Solde	CHF	9'347.00

Financement : liquidités

M. Jean-Marc Wicki s'exprime ainsi :
Des explications ont été données par le Conseil communal concernant le crédit de CHF 28'325.00 pour la reconstruction d'un caisson en bois en amont du Rio d'Afflon à Enney. La Commission financière a pris connaissance des détails de la charge financière et elle donne un préavis favorable à cette demande de crédit complémentaire ; elle recommande à l'assemblée communale de l'approuver.

La parole n'étant plus demandée, ***M. le Syndic*** pose la question suivante :

Celles et ceux qui acceptent le crédit de CHF 28'325.00, avec les charges financières qui ont été présentées, pour la reconstruction d'un caisson en bois au Rio d'Afflon le font en levant leur bulletin.

Résultat : 73 oui 0 non 0 abstention

2.2.8 Les Comballes – Estavannens – curage :

M. Edgar Eggen informe que le ruisseau des Comballes à Estavannens demande un entretien important.

En effet, lors de fortes pluies, le ruisseau quitte son lit et inonde le bas de la parcelle. Des arbres devront être abattus, un enrochement créé et un curage effectué.

Les travaux projetés touchant plusieurs articles, les propriétaires concernés seront contactés avant la réalisation des travaux.

Ces travaux seront réalisés par l'équipe communale.

But de la dépense : curage important du ruisseau et coupes d'arbres :

Montant	CHF	19'900.00
Subventions	CHF	13'333.00
Solde	CHF	6'567.00

Financement : liquidités

M. Jean-Marc Wicki s'exprime ainsi :
Des explications ont été données par le Conseil communal concernant le crédit de CHF 19'900.00 pour le curage du ruisseau des Comballes à Estavannens La Commission financière a pris connaissance des détails de la charge financière et elle donne un préavis favorable à cette demande de crédit complémentaire ; elle recommande à l'assemblée communale de l'approuver.

La parole n'étant plus demandée, ***M. le Syndic*** pose la question suivante :

Celles et ceux qui acceptent le crédit de CHF 19'900.00, avec les charges financières qui ont été présentées, pour le curage du ruisseau et abattage d'arbres le font en levant leur bulletin.

Résultat :	73 oui	0 non	0 abstention

2.2.9 Les Liapalès – Enney- trop-plein

M. Edgar Eggen explique que, lors de gros orages, la conduite d'évacuation DN 400 qui dirige les eaux vers le ruisseau de l'Ondine est surchargée et des débordements risquent de se produire au niveau du bassin avec une éventuelle inondation directe de la route d'accès et des risques d'inondation des écuries du bâtiment de Mme Morand.

La conduite de trop-plein projetée n'a pas été réalisée pour des raisons de capacité du collecteur communal situé sur la route de la Létchyre. Les dimensions de ce collecteur ne permettent pas de reprendre les eaux provenant de la conduite de trop-plein projetée. Les problèmes hydrauliques ne sont donc pas totalement résolus dans ce secteur. L'objectif de ce projet est donc de trouver une autre solution pour réaliser cette conduite de trop-plein et de là-même de résoudre ces problèmes hydrauliques.

L'analyse hydrologique a été conduite sur le périmètre du bassin versant du ruisseau arrivant en amont de la ferme de Mme Morand. Le bassin versant présente une surface totale de 0.21 km2. Les dimensions du bassin de mise en charge, le râtelier et la conduite DN 400 ont été réalisés conformément aux plans.

La variante retenue est la mise en place de la conduite de trop-plein DN 500 avec le déversement des eaux en aval de la route de la Létchyre dans le talweg (ligne de collecte des eaux) originaire du ruisseau de la Millyre. En cas de gros évènements pluvieux, les eaux pourront donc s'écouler dans le talweg pour terminer dans le ruisseau existant en aval du cordon boisé. Cette variante nécessite le passage de la conduite de trop-plein sous la route communale de la Létchyre. Avant son croisement avec le chemin du Commun, le ruisseau de la Millyre est canalisé dans une conduite en béton DN 800 avec un dépotoir et un râtelier. La capacité de cette conduite est de 5.80 m3/s et permet donc de reprendre un débit supplémentaire de 1.20 m3/s lors de gros évènements pluvieux. De plus, une partie de ces eaux vont s'infiltrer dans le sol. L'aménagement du point de rejet des eaux dans le talweg sera réalisé en enrochement.

La construction de la conduite de trop-plein est soumise à la procédure d'enquête ordinaire.

Les travaux projetés touchant plusieurs articles, les propriétaires concernés seront contactés. Le maître d'œuvre s'engage à remettre en état les terrains conformément à l'état des lieux avant la réalisation des travaux.

Selon un courrier du SLCE, les frais liés à la construction du système de trop-plein doivent être partagés entre le propriétaire du tuyau et les bénéficiaires des mesures de protection.

En effet, le SLCE ne subventionne pas les travaux de mise sous tuyau d'un ruisseau.

Toutefois, le SLCE, va se pencher sur ce dossier et éventuellement revoir sa position. Une fois les conditions de subventionnement connues, nous ferons des demandes d'aides à la Patenschaft, au fonds suisse pour l'aide aux communes de montagne, et solliciterons d'autres associations afin d'obtenir des aides de financement.

Ces travaux seront réalisés sous réserve d'un subventionnement du canton et de la participation de tiers. Des renseignements vous seront communiqués lors de l'assemblée de printemps.

But de la dépense : aménagement d'un trop plein de sécurité

Montant	CHF	100'000.00
Subventions estimées	CHF	67'000.00
Liquidités	CHF	8'000.00
Solde à financer	**CHF**	**25'000.00**
Charge financière annuelle		
Intérêts financiers à 1.5 %	CHF	375.00
Amortissement 2 % dès 2020	CHF	500.00

M. Jean-Marc Wicki s'exprime ainsi :
Des explications ont été données par le Conseil communal concernant le crédit de CHF 100'000.00 pour l'aménagement d'un trop-plein de sécurité aux Liapalès. La Commission financière a pris connaissance des détails de la charge financière et elle donne un préavis favorable à cette demande de crédit complémentaire ; elle recommande à l'assemblée communale de l'approuver.

La parole n'étant plus demandée, ***M. le Syndic*** pose la question suivante :

Celles et ceux qui acceptent le crédit de CHF 100'000.00, avec les charges financières qui ont été présentées, pour l'aménagement d'un trop plein de sécurité aux Liapalès sous réserve de la participation de tiers et d'octroi de subvention le font en levant leur bulletin.

Résultat : 71 oui 0 non 2 abstentions

2.2.10 Protection des crues – Estavannens

M. Edgar Eggen revient sur les fortes précipitations de juin 2018 qui ont confirmé l'importance du problème de la mise sous tuyaux du ruisseau au-dessus du quartier de Ferrand à Estavannens. La commune a effectué des travaux d'urgence en été 2018 et entamé, avec l'aide du canton, des démarches en vue d'une résolution de ce problème.

La protection de la zone habitée nécessite une augmentation importante de la capacité hydraulique du ruisseau sur le tronçon actuellement sous tuyaux.

Les détails du projet vont être étudiés en 2019 et devraient pouvoir être mis en travaux au plus tôt en 2020. Du point de vue de la sécurité, la meilleure solution est une remise à ciel ouvert du cours d'eau. L'impact sur les parcelles privées est important. Des discussions avec les riverains concernés devraient permettre de trouver une solution acceptable pour tous.

La réalisation de ces travaux nécessite une mise à l'enquête.

Une pré-étude a été réalisée cet automne et le montant des travaux devrait se situer entre CHF 500'000.00 et CHF 600'000.00.

Le coût de l'étude est estimé à CHF 60'000.00. Cette étude sera subventionnée à hauteur de 67%. Toutefois la subvention n'a pas été déduite lors de l'établissement du budget, car elle ne sera accordée que lors de la délivrance du permis de construire.

But de la dépense : suite de l'étude et projet de travaux de protections contre les crues – Estavannens

Montant	CHF	60'000.00
Solde à financer	**CHF**	**60'000.00**
Charge financière annuelle		
Intérêts financiers à 1.5 %	CHF	900.00
Amortissement 2 % dès 2020	CHF	1'200.00

M. Marius Caille demande quelles sont les mesures prises pour les drainages en Ferrand. Il relève que ceux-ci sont bouchés et qu'ils ne remplissent plus leur fonction.

M. Olivier Pharisa lui explique que le bureau de géologue Hydrosol a procédé un passage de caméra dans la canalisation en juin 2018 ; bien que déformée, la canalisation a toujours une capacité d'absorber l'eau et cette situation ne présente pas de risque particulier. Une réfection complète du tronçon déformé devra être réalisée dans le futur.

M. Jean-Marc Wicki s'exprime ainsi :
Des explications ont été données par le Conseil communal concernant le crédit de CHF 60'000.00 pour la suite de l'étude et projet de travaux de protections contre les crues à Estavannens. La Commission financière a pris connaissance des détails de la charge financière et elle donne un préavis favorable à cette demande de crédit complémentaire ; elle recommande à l'assemblée communale de l'approuver.

La parole n'étant plus demandée, ***M. le Syndic*** pose la question suivante :

Celles et ceux qui acceptent le crédit de CHF 60'000.00, avec les charges financières qui ont été présentées, pour la suite de l'étude et projet de travaux de protection contre les crues à Estavannens le font en levant leur bulletin.

Résultat : 73 oui 0 non 0 abstention

2.2.11 Les Liapalès – Enney – canalisations trop plein captages

M. Edgar Eggen présente ceci : les captages des Comballes datent de 1934 et une partie des infrastructures est devenue vétuste. Les canalisations et les chambres des trop-pleins sont les ouvrages les plus dégradés. Afin d'évacuer correctement les eaux qui proviennent des trop-pleins de ces captages jusqu'au ruisseau de l'Ondine, la mise en place de nouvelles conduites ainsi que la création de nouvelles chambres est donc projetée.

Lors de pluies importantes, les canalisations ne remplissent plus leur fonction et l'eau coule en abondance et inonde la parcelle.

Le but du projet est de récolter dans une conduite toutes les eaux provenant des trop-pleins des captages afin de les déverser dans le ruisseau de l'Ondine sans passer au milieu de la parcelle, ceci afin d'éviter toutes fuites d'eaux dans le terrain de la parcelle située en aval

La réfection des canalisations des trop-pleins des captages des Comballes est soumise à la procédure d'enquête ordinaire.

Les travaux projetés touchant plusieurs articles, les propriétaires concernés seront contactés. Le maître d'œuvre s'engage à remettre en état les terrains conformément à l'état des lieux avant la réalisation des travaux.

Ces travaux ne sont pas subventionnés. Des demandes d'aide seront faites auprès de la Patenschaft, au fonds suisse d'aide aux communes de montagne, et d'autres associations afin d'obtenir des aides de financement.

But de la dépense : réfection des canalisations des trop-pleins des captages.

Montant	CHF	92'000.00
Solde à financer	**CHF**	**92'000.00**
Charge financière annuelle		
Intérêts financiers à 1.5 %	CHF	1'380.00
Amortissement 2 % dès 2020	CHF	1'840.00

M. Laurent Grangier demande si ces captages des Comballes sont toujours en fonction et s'ils seront maintenus et entretenus.

M. Edgar Eggen répond par l'affirmative.

M. Charles Rime explique que l'eau de ces captages part toujours en direction du réservoir de l'Asse. Ce sont les trop-pleins qu'il faut évacuer. La conduite de transport vers l'ancien réservoir existe bel et bien.

M. Laurent Grangier insiste en expliquant que ces captages représentent une valeur importante pour la commune.

M. Jean-Marc Wicki s'exprime ainsi :
Des explications ont été données par le Conseil communal concernant le crédit de CHF 92'000.00 pour la réfection des canalisations des trop pleins des captages des Comballes. La Commission financière a pris connaissance des détails de la charge financière et elle donne un préavis favorable à cette demande de crédit complémentaire ; elle recommande à l'assemblée communale de l'approuver.

La parole n'étant plus demandée, ***M. le Syndic*** pose la question suivante :

Celles et ceux qui acceptent le crédit de CHF 92'000.00, avec les charges financières qui ont été présentées, pour la réfection des canalisations des trop pleins des captages le font en levant leur bulletin.

Résultat :	73 oui	0 non	0 abstention

2.2.12 Auberge de la Couronne

M. Olivier Pharisa s'exprime ainsi :
« Mesdames, Messieurs, chères citoyennes et chers citoyens,
Le 13 décembre 2016, vous avez plébiscité par 122 oui contre 1 non et 0 abstention un crédit de 2,5 millions de francs pour la rénovation de l'auberge et de l'administration communale.

Le chantier a débuté au printemps passé et à ce stade, nous aurons payé au 31.12 de cette année des prestations pour environ 1 million de francs.

Lors de la partie démolition, il s'est avéré que le bâtiment était dans un état bien moindre que l'avait laissé présager les sondages.

En outre, lors des forages pour les sondes géothermiques, l'entreprise est tombée sur un puits artésien ce qui a eu pour conséquence, non seulement de stopper le chantier pendant une quinzaine de jours, mais également de déplacer une sonde et d'en créer 2 supplémentaires.

Concernant le bâtiment en lui-même, il a été constaté que les murs supérieurs, construits successivement, étaient dans un état de dégradation tel qu'il n'était plus possible d'appuyer des dalles et une charpente sur ceux-ci. De même pour les fonds, ils n'étaient pas drainés et ont dû être complétement démolis pour faire passer les canaux de ventilation et de drainage.

De ces faits, il en a résulté que nous n'avons pas eu le choix que d'aller de l'avant et de démonter beaucoup plus prévu. Cerise sur le gâteau, les exigences en matière de normes Minergie ont considérablement augmentées.

Pour ces raisons, nous sommes dans l'obligation de demander ce crédit complémentaire. Il ne s'agit aucunement de faire du luxe ostentatoire mais bien d'assainir complètement ce bâtiment.

J'ouvre une parenthèse pour dire ici que si nous avions su à l'avance que cela allait nous coûter plus cher, il est clair que nous aurions directement intégré ces montants au budget initial. Je ferme la parenthèse.

Je tiens encore à préciser que les travaux ont été adjugés en application de la Loi sur les marchés publics, c'est-à-dire sur invitations. Ce sont à chaque fois les entreprises le meilleur marché qui ont obtenu le mandat. Il est évident que si nous n'avions pas appliqué cette méthode, qui par ailleurs est obligatoire, la rallonge aurait été bien plus élevée.

Jusqu'à présent, j'ai principalement parlé d'aspects financiers et j'aimerais encore ajouter quelques mots avant de passer la parole à l'architecte.

Mesdames, Messieurs, il s'agit ici de rénover ce bâtiment emblématique du village d'Enney dont les origines remontent au 17ème siècle. Ce bâtiment fait partie de l'ADN même de ses habitants. C'est aussi le devoir de la commune de sauvegarder et de préserver ce patrimoine pour les générations futures. Il s'agit là d'un investissement pour les 40 prochaines années qui permettra de mettre en valeur ce beau village d'Enney et de présenter la commune de Bas-Intyamon sous son meilleur jour. Ce n'est pas là une chimérique « charge liée » qui nous arrive régulièrement depuis Fribourg.

Finalement, je finirai par vous dire que cette rénovation permettra de respecter les obligations de la Loi sur les personnes à mobilité réduites qui sera, sauf erreur, obligatoire dès 2023.

Mesdames Messieurs, je passe la parole sans plus attendre à l'architecte. Merci de votre attention »

M. Jean-François Moullet Architecte présente le projet et le chantier.
Il relève qu'il y a 3 raisons à ce dépassement :

1. L'évolution du projet et les améliorations apportées – ce sont des surcoûts
2. Les surprises
3. Les éléments techniques liés à la norme Minergie

Il explique ceci :

- Rez de chaussée :
  Mise au même niveau de toutes les pièces – suppression des escaliers
  Ajout de sanitaires

- 1er étage :
  Suppression des piliers dans la salle et liaison des deux salles
  Suppression des différences de niveaux
  Étude de la meilleure solution pour la réalisation de la dalle :
  Une première solution a été étudiée : mixte – bois – béton
  Puis ensuite : mixte – métal – béton
  Au vu du coût élevé de cette seconde solution, la première option a été reprise pour revenir à une solution basique : béton seul car les murs ont été refaits et ils permettaient d'appuyer cette dalle conséquente.
  A préciser également que, en démontant tout, nous avons pu gagner 25 cm de hauteur de plafond.

- 2ème étage :
  Tout a été modifié également. Il a été nécessaire d'agrandir le local technique pour les machines nécessaires pour la norme Minergie P.

Il illustre ses explications par des photos, explique que des soucis de statique du bâtiment ont mené à prendre des mesures conséquentes de sécurité. Les murs étaient composés d'un amas de pierre, sans ciment. Plusieurs ouvertures non bouchées ont été découvertes, un vieil escalier et des fissures de 2 cm de large.
M. Jean-François Moullet explique en détail le dépassement, poste par poste. Il relève que ce bâtiment tel que conçu ne devrait pas coûter cher en énergie.

M. Marc Henri Favre s'est amusé à faire l'historique de ce dossier :
2013 vote d'un crédit d'étude de CHF 80'000.00
Oct. 2015 acceptation du projet pour CHF 2'250'000.00 par 84 oui par 58 non
Déc. 2016 nouveau projet à CHF 2'500'000.00 accepté par 121 oui

Certainement qu'une marge d'imprévus figure au budget.
Dès lors, si on rajoute CHF 350'000.00 de crédit complémentaire, le dépassement est de 27 % ; si non additionne encore le mobilier pour CHF 160'000.00, le dépassement est de 33 %.

M. Jean-François Moullet répond ainsi :
Le 1er projet et le second sont bien différents. Des modifications et des réévaluations ont été faites.
Il relève que le mobilier n'était pas compris, ni dans le 1er projet, ni dans le second.
Il reconnaît une sous-estimation des coûts liés à la norme Minergie dans son devis.
Pour ce dernier point, il déclare assumer cette part de responsabilité et renonce à percevoir ses honoraires sur ce crédit complémentaire total de CHF 350'000.00. Il rappelle qu'une partie de ce montant est lié à des modifications du projet.

M. Marc-Henri Favre espère qu'au prochain 1er janvier, la norme ne passera pas à Q.

M. Jean-François Moullet se réfère aux conditions du permis de construire.

M. Philippe Thorin demande quel recul l'architecte a sur le fonctionnement de ces installations Minergie P.

M. Jean-François Moullet explique qu'un Ingénieur chauffage-ventilation et sanitaire a été mandaté. Il s'agit d'un bureau expérimenté et la question des ventilations a été prise très au sérieux.

M. Philippe Thorin demande quelle assurance nous avons que cela fonctionnera bien.

M. Jean-François Moullet répond que nous avons la garantie des travaux. Nous ne pourrons savoir que lorsque l'installation sera en fonction. Il cite l'exemple de son propre bâtiment qui est en Minergie P ; il est très satisfait de ces installations qui permettent d'avoir toujours une même température dans les locaux, été comme hiver. L'air est renouvelé très régulièrement.

M. Philippe Thorin demande comment si l'isolation est renforcée.

M. Jean-François Moullet répond que l'isolation est très performante. La valeur U est proche de 0.1 pour ce bâtiment, ce qui est très performant.

Mme Fabienne Pharisa souhaite connaître le prix de location du café-restaurant.

M. Olivier Pharisa lui répond qu'il est envisagé une location de CHF 36'000.00/an.

M. Jean-Paul Ecoffey demande à combien les charges du bâtiment vont se monter. Il doute que la location couvre les charges financières totales. Il doute que l'on trouve à louer cet établissement sans appartement ; il s'est toujours opposé à ce projet car il manque des places de stationnement. Il trouve que le Conseil communal devrait avoir honte de solliciter un crédit complémentaire, lequel s'ajoute au CHF 2.500'000.00 déjà votés. Il eut mieux valu construire une halle pour notre jeunesse avec ces CHF 3'000'000.00.
Il émet des doutes sur le travail de l'architecte. Après tous les sondages faits, il s'étonne de devoir voter sur un dépassement. Il estime que la commune se trouve sur un drôle de bateau.

M. Jean-François Moullet relève que l'étude a été payée CHF 40'000.00 et pas CHF 80'000.00. Il a confiance dans le projet, les frais d'énergie seront réduits au maximum avec cette norme Minergie P.

M. Olivier Pharisa répond que les charges d'exploitation seront réparties entre le restaurateur et l'administration. Il rappelle que la moitié du bâtiment est un café restaurant + salle et la seconde partie est dévolue à l'administration communale. Environ CHF 2'000'000.00 sont consacrés au café et salle, CHF 1'000'000.00 sont investis pour l'administration. Ce bureau communal respectera les normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.
L'assemblée communale a voté pour rénover cette auberge. Le Conseil communal a réalisé le dossier ; il reconnaît le surcoût, mais tout n'était pas prévisible.
D'autres chantiers ont aussi eu leur lot de surprises, comme la H189, les CO, etc… des sondages importants ont été faits et tout n'a pas pu être prévu malgré des études poussées.

M. André Piccand trouve les paroles de certains citoyens très dures. Il rappelle les mots du Syndic qui souhaite que les débats soient constructifs. Les raisons du dépassement et surcoût ont été expliquées et M. l'Architecte reconnait avoir sous-estimé certains frais. Pourquoi ne pas négocier des rabais sur les honoraires.
Il sollicite d'emblée le vote à bulletins secrets pour cet objet.

M. Jean-François Moullet a déjà informé la Commission de bâtisse et le Conseil communal qu'il ne prendra pas d'honoraires sur le surcoût, soit sur la totalité du crédit objet de ce soir. Ce montant de CHF 350'000.00 couvre tant bien des dépassements, mais aussi des modifications du projet. Plusieurs semaines de travail ont été nécessaires pour résoudre la question des dalles notamment.

M. Laurent Grangier souhaite connaître le montant total des soumissions.

M. Jean-François Moullet répond que le montant des adjudications correspond au moment total du devis. La récapitulation des montants est basée sur les contrats d'entreprise.

M. Laurent Grangier demande si le montant de CHF 2'500'000.00 sera respecté.

M. Jean-François Moullet explique que dans ce montant, il n'y a pas que des devis d'entreprises ; il comprend encore des taxes, redevances, etc. Il explique que les offres ont été traitées selon la procédure des marchés publics, rendues sous pli fermés, et ouvertes par 3 personnes. Des PV d'ouverture ont été signés et les soumissions vérifiées.

M. Laurent Grangier insiste pour connaître le montant total.

M. Jean-François Moullet n'a pas le montant précis de toutes les adjudications ici. Il pense que le montant adjugé avant surcoût est à CHF 2'350'000.00.

M. Olivier Pharisa abonde dans le sens de l'architecte. Il explique qu'au 31 décembre, la commune aura déjà dépensé CHF 1'000'000.00.

M. Laurent Grangier s'étonne de la norme Minergie P qui n'était pas applicable avant 2018.

M. Jean-François Moullet rappelle qu'il s'agit des conditions du permis de construire.

M. Roger Thorin pense qu'il aurait mieux fallu raser ce bâtiment. Il demande aussi ce qu'il va advenir du bâtiment administratif.

M. Jean-François Moullet explique que si le bâtiment avait été totalement démoli, il aurait fallu respecter les distances à la route cantonale (10 m) et aux fonds voisins. Il n'aurait plus été possible de bâtir. Cela s'appelle « perdre le droit de situation acquise ».

M. Olivier Pharisa explique qu'il est prévu à terme de vendre le bâtiment administratif. Une estimation a été faite en 2014-2015. Mais le Conseil communal veut d'abord terminer l'auberge et décision sera prise après, notamment en prenant en compte la problématique des places de stationnement.

M. Bernard Delacombaz soutient le Conseil communal ; il reconnaît que le chantier n'avance pas aussi vite que souhaité. Si l'assemblée refuse le crédit, les travaux seront interrompus. Les sociétés ont besoin de locaux et de salles pour se réunir et pratiquer leurs activités.

M. Pierre-Alain Conus reconnaît que la part liée au mauvais état des murs et des dalles représente CHF 64'000.00. Il cite son expérience de contremaître. Il a travaillé sur le chantier de l'école d'Estavannens ; il a découvert 5 dalles différentes dans ce bâtiment.

M. Jean-François Moullet détaille le calcul ainsi :
- CHF 91'300.00 pour les imprévus (murs, sondes, places de parc,
- CHF 88'000.00 pour les dalles des étages 1 et 2, les rampes d'escalier qui ont été modifiées
- CHF 170'000.00 pour les installations techniques

Pour un tel bâtiment rénové de fonds en comble, il pense que ce montant est probable.

M. Claudio Derada rappelle que le projet en cours de réalisation ne correspond plus au projet présenté en 2015. Il s'agira d'un bel outil de travail pour un restaurateur. Il explique encore que l'administration communale a aussi des besoins et rappelle que les finances sont bonnes. Il n'y a pas de hausse d'impôt pour financer ceci.

M. Jean-Paul Ecoffey soutient qu'il aurait été plus souhaitable de construire une halle sportive, comme à Neirivue par exemple. La salle d'Enney est trop petite.

M. Pierre-Alain Conus pense qu'avec 3 millions, nous ne construisons pas une halle sportive.

M. Jean-François Moullet explique que la salle de l'étage pourra accueillir 200 personnes environ pour un loto ou une assemblée. Cette salle est divisible.
Il cite l'exemple de la salle de La Roche qui permet d'accueillir 100 personnes pour un mariage et 150 pour un loto. Cette salle est très prisée.

M. Jean-Paul Ecoffey demande où les véhicules parqueront ?

M. Jean-François Moullet est conscient que des solutions doivent encore être trouvées.

M. Olivier Pharisa cite les endroits où il est possible de stationner dans le village d'Enney.

M. Jean-Marc Wicki s'exprime ainsi :
Suite à la réception des documents concernant le crédit additionnel pour la réfection du bâtiment de l'Auberge de la Couronne, la Commission financière s'est interloquée de la requête et s'est réunie en date du 14 novembre afin d'en discuter.
Lors de la réunion « animée » avec le Conseil communal en date du 19 novembre, des informations nous ont été données par celui-ci concernant ce crédit complémentaire de CHF 350'000.00.
Les membres de la Commission financière ont demandé des explications supplémentaires pour ce crédit vu l'avancement des travaux à ce jour. M. Olivier Pharisa nous a donné quelques explications. Lors du démontage, ils ont remarqué que les murs étaient en très mauvais état. Ils ont fait des améliorations au niveau des dalles afin de mettre à niveau la cuisine et la salle à manger du restaurant. M. Olivier Pharisa nous a assurés qu'il n'y aurait plus de demande de crédit pour la rénovation de ce bâtiment suite aux discussions avec l'architecte.
La Commission financière donne un préavis favorable avec conditions soit :

- Elle demande au Conseil communal une gestion rigoureuse du crédit complémentaire (également du crédit déjà engagé) et de plus, souhaite que celui-ci investigue d'une responsabilité envers des tiers.
- La Commission financière ne saura en aucun cas tolérer d'autres demandes de crédit concernant cet objet.

Pour conclure, la Commission financière demande à l'assemblée de suivre la proposition du Conseil communal en lui accordant cette demande de crédit complémentaire de CHF 350'000.00.

But de la dépense : crédit complémentaire pour l'Auberge de la Couronne à Enney

Montant	**CHF**	**350'000.00**
Charge financière annuelle		
Intérêts financiers à 1.5 %	CHF	5'250.00
Amortissement 2 % dès 2020	CHF	10'500.00

La parole n'étant plus demandée, ***M. le Syndic*** soumet le vote à bulletins secrets pour cet objet. Il sera nécessaire que 15 citoyens le demandent.

M. le Syndic pose ainsi la question suivante :
Que celles et ceux qui sollicitent le vote à bulletin secret le font en levant bien leur bulletin ?

Résultat : 12 oui

Le cinquième n'est pas atteint. Le vote se fera à mains levées.

La parole n'étant plus demandée, ***M. le Syndic*** pose la question suivante :

Celles et ceux qui acceptent le crédit additionnel de CHF 350'000.00, avec les charges financières qui ont été présentées, le font à mains levées.

Résultat : 60 oui 9 non 2 abstentions

Au comptage, il manque 2 voix.

2ème vote :

Celles et ceux qui acceptent le crédit additionnel de CHF 350'000.00, avec les charges financières qui ont été présentées, le font à mains levées.

Résultat : 58 oui 9 non 2 abstentions

Au comptage, il manque 4 voix.

3ème vote :

Celles et ceux qui acceptent le crédit additionnel de CHF 350'000.00, avec les charges financières qui ont été présentées, le font à mains levées.

Résultat : 58 oui 9 non 2 abstentions

Au comptage, il manque 4 voix.

4ème vote :

Celles et ceux qui acceptent le crédit additionnel de CHF 350'000.00, avec les charges financières qui ont été présentées, le font à mains levées.

Résultat : 62 oui 9 non 2 abstentions

Le compte est correct, le crédit additionnel est accepté.

2.2.13 Auberge de la Couronne –

M. Olivier Pharisa s'exprime ainsi : « Mesdames Messieurs, chères citoyennes et chers citoyen,
Ce crédit est nécessaire pour équiper le café, la salle et la nouvelle administration. Une partie de l'ancien mobilier sera également rénové et complété.

Environ CHF 110'000.00 seront affectés à la salle ainsi qu'au café et environ CHF 50'000.00 à l'administration. A nouveau, il s'agit là d'un investissement pour ces prochaines décennies. Il est également souhaitable d'avoir une administration équipée correctement permettant de répondre aux besoins futurs. Pour ce qui est du café et de la salle, il est nécessaire de mettre à disposition un mobilier adéquat, faute de quoi, pour les prochaines assemblées nous serons dans l'obligation de s'assoir parterre…
Bref, trêve de plaisanterie mis à part, le Conseil communal vous recommande d'approuver cet investissement. »

But de la dépense : mobilier de l'Auberge.

Montant	**CHF**	**160'000.00**

Financement : liquidités

M. Jean-Marc Wicki s'exprime ainsi :
Des explications ont été données par le Conseil communal concernant le crédit de CHF 160'000.00 pour le mobilier de l'Auberge. La Commission financière a pris connaissance des détails de la charge financière et elle donne un préavis favorable à cette demande de crédit complémentaire ; elle recommande à l'assemblée communale de l'approuver.

La parole n'étant plus demandée, ***M. le Syndic*** pose la question suivante :

Celles et ceux qui acceptent le crédit de CHF 160'000.00, avec les charges financières qui ont été présentées, pour le mobilier de l'Auberge et de l'administration le font en levant leur bulletin.

Résultat : 66 oui 4 non 3 abstentions

2.2.14 Chalets d'alpage – La Méjon

M. Edgar Eggen s'exprime ainsi : « Un pan du toit de ce chalet doit être refait, car réalisé la moitié en tuiles et la moitié en tôle. Au vu de la vétusté de la couverture, la réfection de ce pan est donc nécessaire.

Ce pan sera réalisé en éternit.

Les travaux sont devisés à CHF 26'157.00 »

But de la dépense : réfection d'un pan de toit – chalet La Méjon – Enney

Montant	CHF	26'157.00
Subventions	CHF	7'062.00
Solde	CHF	19'095.00

Financement : liquidités

M. Jean-Marc Wicki s'exprime ainsi :
Des explications ont été données par le Conseil communal concernant le crédit de CHF 26'157.00 pour la réfection de la toiture du chalet de la Méjon. La Commission financière a pris connaissance des détails de la charge financière et elle donne un préavis favorable à cette demande de crédit complémentaire ; elle recommande à l'assemblée communale de l'approuver.

La parole n'étant plus demandée, ***M. le Syndic*** pose la question suivante :

Celles et ceux qui acceptent le crédit de CHF 26'157.00, avec les charges financières qui ont été présentées, pour la réfection du toit du chalet « La Méjon » le font en levant leur bulletin.

Résultat : 72 oui 0 non 1 abstention

2.2.15 Chalets d'alpage – le Fragnolet

M. Edgar Eggen s'exprime ainsi : "L'alimentation en eau de cet alpage devient précaire. C'est pourquoi nous avons décidés d'alimenter ce chalet depuis le réseau communal.

De là-même, nous allons alimenter ce chalet en électricité. Cela diminuera sérieusement les nuisances sonores de la génératrice et permettra également de ravitailler en eau le chalet de la Tolettaz au moyen d'une pompe en cas de besoin.

Montant	CHF	38'316.00
Subventions	CHF	10'345.00
Solde	CHF	27'971.00

Financement : liquidités

M. Jean-Marc Wicki s'exprime ainsi :
Des explications ont été données par le Conseil communal concernant le crédit de CHF 38'316.00 pour l'adduction d'eau et d'électricité du chalet du Fragnolet. La Commission financière a pris connaissance des détails de la charge financière et elle donne un préavis favorable à cette demande de crédit complémentaire ; elle recommande à l'assemblée communale de l'approuver.

La parole n'étant plus demandée, ***M. le Syndic*** pose la question suivante :

Celles et ceux qui acceptent le crédit de CHF 38'316.00, avec les charges financières qui ont été présentées, pour les travaux d'alimentation en eau et électricité du chalet du Fragnolet font en levant leur bulletin.

Résultat : 73 oui 0 non 0 abstention

2.2.16 Chalets d'alpage – les Esserts d'Amont

M. Edgar Eggen s'exprime ainsi ***:*** ***«*** Le fond de l'écurie étant à refaire, il sera bétonné et un creux à purin sera réalisé et recouvert par des caillebotis.
Le mur côté sud est également à refaire. »

Montant	CHF	98'035.00
Subventions	CHF	26'469.00
Liquidités	CHF	21'566.00
Solde à financer	**CHF**	**50'000.00**
Charge financière annuelle		
Intérêts financiers à 1.5 %	CHF	750.00
Amortissement 3 % dès 2020	CHF	1'500.00

M. Edgar Eggen précise encore que ces travaux seront réalisés par l'équipe forestière ; ils font un travail formidable.

M. Jean-Marc Wicki s'exprime ainsi :
Des explications ont été données par le Conseil communal concernant le crédit de CHF 98'035.00 pour la réfection du chalet des Esserts d'Amont. La Commission financière a pris connaissance des détails de la charge financière et elle donne un préavis favorable à cette demande de crédit complémentaire ; elle recommande à l'assemblée communale de l'approuver.

La parole n'étant plus demandée, ***M. le Syndic*** pose la question suivante :

Celles et ceux qui acceptent le crédit de CHF 98'035.00, avec les charges financières qui ont été présentées, pour la réfection du chalet des Esserts d'Amont le font en levant leur bulletin.

Résultat : 73 oui 0 non 0 abstention

2.3 Rapport de la Commission financière

M. Jean-Marc Wicki, Président de la Commission financière, donne lecture de son rapport :
« Mme Carole Pasquier Caissière a remis à la Commission financière un dossier très complet qui permet d'examiner les budgets annuels. Un tableau comparatif entre les comptes et les budgets a permis d'évaluer et d'observer le présent budget.
Le Conseil communal a reçu la Commission financière le 19 novembre et les explications utiles ont été données.
La Commission financière constate que le budget tel que présenté est bien conforme aux prescriptions légales définies par l'Etat et elle recommande l'approbation de ces budgets de fonctionnement et d'investissement 2019.

2.4 Vote des budgets de fonctionnement et des investissements

M. le Syndic remercie la Commission financière pour son analyse et son travail. Il soumet les budgets de fonctionnement et d'investissement au vote :

- **fonctionnement** :

Total des charges	CHF	7'659'838.00
Total des recettes	CHF	7'564'378.00
Déficit	CHF	95'460.00

M. le Syndic pose la question suivante :
Celles et ceux qui acceptent le budget de fonctionnement 2019 le font en levant leur bulletin.

Résultat :	73 oui	0 non	0 abstention

- **investissements** :

Total des charges	CHF	3'484'774.00
Total des recettes	CHF	665'036.00
Excédent de charges	CHF	2'819'738.00

M. le Syndic pose la question suivante :
Celles et ceux qui acceptent le budget des investissements 2019 le font en levant leur bulletin.

Résultat :	68 oui	3 non	0 abstention

Au comptage, il manque 2 voix.

2ème vote :

Résultat :	70 oui	3 non	0 abstention

M. le Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

M. Thierry Jaquet quitte l'assemblée. Il reste ainsi 72 citoyens actifs présents.

3. Planification financière

Mme Carole Pasquier présente le plan financier 2019-2023 ;

La planification financière
- estimation de la marge nette d'autofinancement (MNA) pour 5 prochaines années à partir des derniers comptes

La MNA
- capacité d'assurer les investissements sans emprunter
- estimation du bénéfice (+) ou déficit (-)

Eléments retenus
- estimation des charges
  - charges de fonctionnement
  - charges financières en fonction des investissements (passés et futurs)
- estimation des recettes

Eléments non retenus
- les imputations internes
- les amortissements supplémentaires
- les réserves

Principaux éléments investissements
- les coûts des investissements financés par crédits jusqu'en 2018
- les investissements 2019 à 2022 ne sont pas encore évalués

Principaux éléments charges
- augmentation supposée de la population: 3% par année
- estimation des charges liées cantonales
- estimation des charges liées régionales

Principaux éléments recettes
- prévision de croissance donnée par le canton
- principe de prudence pour les impôts uniques (mutations, successions, prestations en capital)
- la masse fiscale des personnes morales de la zone artisanale a été partiellement estimée, les avis de taxation 2016 n'étant pas encore tous connus
- estimation de l'augmentation des contributions immobilières pour les bâtiments en cours de construction

		2019		2020		2021		2022		2023	
Revenus	revenus impôts	3'640'454		3'707'018		3'811'628		3'919'377		4'030'358	
	autres revenus	1'962'998		2'022'873		2'067'168		2'112'722		2'159'575	
Charges	charges exploitation	5'126'047		5'128'731		5'280'571		5'437'846		5'600'761	
	charges financières	572'865		715'540		715'540		720'000		720'000	
	MNA		-95'460		-114'380		-117'315		-125'747		-130'828

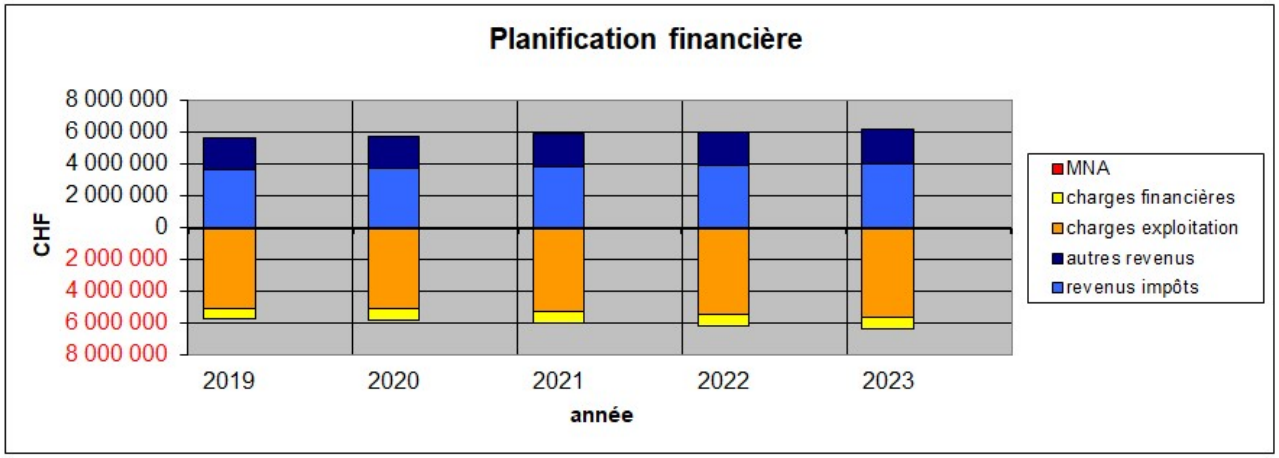

M. le Syndic constate qu'il y a une amélioration des prévisions, en regard aux plans établis les années précédentes.

La Commission financière, par la voix de son Président ***M. Jean-Marc Wicki***, donne le rapport suivant :
« La Commission financière a pris connaissance du plan financier mis à jour pour les années 2019-2023.
Cette planification financière est tenue très à jour, sur la base des chiffres connus. L'exercice est cependant compliqué à réaliser tant les charges sont évolutives d'années en années. »

4. Règlement scolaire

Mme Anne-Marie Seydoux explique que, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire au 1er août 2018, les communes ont des échéances à tenir, notamment la rédaction d'un règlement scolaire. Ce document est propre à chaque commune, mais il a été préparé en tandem avec la commune de Grandvillard.
Le projet a été soumis à la DICS et au Scom pour préavis et il n'a pas fait l'objet de commentaires particuliers.
La prochaine étape sera la mise en route prochainement du Conseil des parents.
Un Comité d'école, composé de 2 membres de chacun des Conseils communaux, dont celui en charge des écoles, ainsi que le Responsable d'établissement et la secrétaire du cercle sera désigné dans le courant du mois de décembre.

M. Manuel Francey demande où est fixée la répartition des classes entre les 2 communes.

Mme Anne-Marie Seydoux explique que la répartition se fait surtout en fonction des locaux à disposition dans les communes. Il y a 6 classes à Estavannens + 1 salle pour les travaux ACT, plus le bureau du RE, une salle des maîtres et une salle d'appui, et 6 classes à Grandvillard.

La parole n'étant plus demandée***, M. le Syndic*** pose la question suivante :
Celles et ceux qui acceptent le règlement scolaire le font en levant leur bulletin.

Résultat : 72 oui 0 non 0 abstention

5. Statuts de l'association du réseau santé et social de la Gruyère

M. le Syndic explique que, suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des statuts du RSSG a été adaptée.

Un toilettage de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Scom et de la DSAS a été préavisé favorablement et les modifications soumises aux délégués de l'Association ont été approuvées lors de l'assemblée des délégués du 14 juin 2018.

Les buts ont été modifiés en tenant compte
- De l'accompagnement, la mise en œuvre et le suivi des concepts communaux en faveur des seniors
- La mise en réseau des établissements médicaux sociaux
- De la nouvelle collaboration avec les ambulances du sud fribourgeois
- Et du fait que l'association peut fournir des services à des communes ou à des associations de communes par contrat de droit public et au minimum au prix coûtant.

Les statuts doivent être approuvés par toutes les communes de la Gruyère.

La parole n'étant plus demandée***, M. le Syndic*** pose la question suivante :
Celles et ceux qui acceptent la modification des statuts du réseau santé et social le font en levant leur bulletin.

Résultat : 72 oui 0 non 0 abstention

6. Divers

M. le Syndic donne la parole aux citoyens.

M. Joseph Geinoz demande à quand l'ouverture du restaurant de la Couronne est prévue. Il insiste sur la nécessité d'ouvrir cet établissement pour que les gens puissent s'y retrouver.

M. Olivier Pharisa indique que l'ouverture est prévue entre mi-avril et mi-mai.

M. Jean-François Moullet explique que les travaux ont tardé à démarrer en raison des calculs pour les dalles.
La pose de la charpente est prévue pour le 7 janvier au plus tard, l'équipe de maçonnerie sera renforcée.

M. Olivier Pharisa indique aussi que le Conseil communal a rencontré plusieurs restaurateurs pour la reprise de cet établissement. C'est difficile, mais l'affaire est en cours. L'établissement intéresse beaucoup car il y a beaucoup de potentiel.

M. Marius Caille demande quand la route des Rez de la Ferranna sera réparée ?

M. Charles Rime indique que c'est prévu pour ces prochains jours.

M. Louis Décrind se dit déçu par le choix de la commune de ne plus vendre les cerises, pommes et pommes de terre à prix réduits.

M. le Syndic explique que nous n'avons plus de fournisseurs pour les pommes et pommes de terre, et que la commune a préféré laisser ce marché aux commerçants locaux.

Mme Marcelle Page est renversée de constater que, à l'Auberge, malgré les nombreux sondages réalisés, nous n'avons pas pu anticiper ces surprises.

M. Jean-François Moullet explique qu'environ 40 carottages de 15 cm de diamètre ont été faits. Si le sondage tombe juste à côté de la fissure, on ne la voit pas …. Il rappelle aussi le défi relevé pour les dalles sans pilier. Il faut aussi rappeler qu'il s'agit d'un établissement public et que, dès lors, les contraintes sont plus conséquentes.

M. Olivier Pharisa exprime ses remerciements aux familles Thédy, Gremion et aux locataires de l'ancienne Coop, pour leur patience vis-à-vis des désagréments du chantier.

La parole n'étant plus demandée, ***M. le Syndic*** adresse ses remerciements à ses collègues du Conseil communal et aux employés communaux. Il remercie aussi chaleureusement l'assemblée pour la confiance témoignée envers son Conseil.
Il lève la séance à 22.30 h.

La Secrétaire :	**Le Syndic :**
E. Dupont	**C. Derada**